

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Objet : Délégation de signature à **M. Frédéric FOURGNAUD**, Directeur au sein du Pôle Attractivité et développement économique et à **M. Fabrice HARRICOURT**, Directeur et Responsable du Pôle Attractivité et développement économique

N° 24661

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1, 523-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur de l'économie et de l'attractivité au sein du Pôle Attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Descriptifs mensuels et descriptif final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'économie et de l'attractivité
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations, certificats de respect, attestation de respect d'un prestataire relevant de la Direction de l'économie et de l'attractivité
- Bureaux de compréhension des divers plans relatifs à la Direction de l'économie et de l'attractivité
- États respectueux des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'économie et de l'attractivité
- Autres, relatifs à l'activité des membres de la Direction du développement économique s'inscrivant dans l'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un acte relatif au acte spécial.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Frédéric FOURGNAUD, délégué est donné dans les mêmes conditions à M. Fabrice HARRICOURT.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur au sein du Pôle Attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24661_FOURGNAUD.pdf
(.pdf, 153,4 Ko)



TÉLÉCHARGER